



CNESER en commission permanente du 20 mai 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Ministre de l'EN-ESR, Monsieur le Ministre de l'ESR,

Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames et Messieurs,

Le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) subit des attaques répétées, qui ces derniers temps convergent et se systématisent, mettant en grand danger ses missions et, par là, l'avenir de notre société.

Nous citerons d'abord l'absence d'un budget à la hauteur des besoins, qui oblige à amputer drastiquement les capacités d'enseignement et de recherche. Non seulement le budget initial 2025 est le plus faible au regard de la part du produit intérieur brut consacré à l'ESR public mais encore on nous coupe des crédits supplémentaires. Pire, on nous ajoute des missions sans financement en disant aux établissements de faire des choix et on nous dit par voie de presse qu'il y a de l'argent qui dort... alors que les informations financières dont nous disposons montrent qu'il n'en est rien.

Au moment où les plans d'austérité fleurissent dans la plupart des universités, qui sont exsangues, le manque d'argent a un impact sur les capacités d'accueil, les heures dispensées dans les maquettes, le financement des recherches, l'emploi, la mise en sécurité des bâtiments, etc. : les personnels ne peuvent plus suppléer au manque de tout par un surcroît de travail au détriment de leur santé et la dégradation de leurs conditions de travail les affectent profondément.

S'y ajoute la revoyure de la LPR. Ouverte avec plusieurs mois de retard, les engagements en emplois prévus par la LPR, notamment en titulaires, n'ont pas été tenus, les CPJ ne sont pas remises en cause alors qu'elles ne sont pas toutes pourvues, que trois quarts des recrutés sont des hommes à l'encontre des objectifs fixés par le plan national d'action pour l'égalité femmes-hommes, et qu'elles créent des inégalités de traitement délétères. Enfin les objectifs 2025 de la STRANES d'au moins 2 % du PIB pour l'enseignement supérieur ne sont pas remplis.

Dans ce contexte, l'annonce, toujours par voie de presse, de la transformation des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) qui porteraient à partir de l'année 2026 sur la totalité de la subvention pour charge de service public est pour le moins inquiétante.

Passons sur l'expérimentation, qui encore une fois n'en est pas une, et va percuter des universités des trois vagues des COMP ancienne mouture. L'audit flash de la Cour des comptes sur les deux premières vagues des COMP qualifie le calendrier comme étant « à marche forcée dans son élaboration et sa mise en œuvre ». Que dire alors de celui envisagé pour ces nouveaux contrats, qui engagent lourdement les établissements ?

L'ajout de la prise en compte des bassins d'emplois et l'association des collectivités territoriales à la contractualisation laisse présager le pire sur la satisfaction des besoins de la société à moyen et long termes ou sur la fonction d'émancipation de l'enseignement supérieur. À cet égard, le communiqué présenté au conseil des ministres du lundi 28 avril 2025, intitulé « Adapter notre appareil de formation aux besoins de l'économie » est très clair. E. Borne y présente les nouveaux « COMP 100 % » comme un moyen au service de cette fin, avec notamment comme objectif de « territorialiser l'offre de formation dans l'enseignement supérieur ». Il s'agit en particulier de donner « la possibilité de contractualiser une trajectoire d'évolution des capacités d'accueil des établissements, permettant ainsi d'ajuster les flux de formation aux besoins en compétences identifiés localement. L'orientation efficace de l'offre de formation s'appuiera sur les données, nouvellement développées, d'insertion professionnelles des sortants de l'enseignement supérieur (Inser-sup). »

En dehors du problème maintes fois signalé des biais liés à Inser-sup, le pilotage des formations – et par ricochet de la recherche – à courte vue (l'insertion professionnelle immédiate) et à l'horizon réduit (au territoire local) ne peut conduire qu'à un accroissement des inégalités d'orientation et de devenir des étudiant·es liées aux territoires auxquels ils et elles ont accès pour étudier. Les inégalités sociales d'accès aux études supérieures vont s'aggraver. Et la perspective, assumée par le gouvernement, d'un enseignement supérieur inégalitaire à plusieurs vitesses est plus proche que jamais de se concrétiser. En outre, les changements effectués par le ministère en cours de vague et entre deux vagues successives des COMP ancienne version laissent présager des contraintes fortes sur les établissements qui n'auront aucune vision stable de leur financement.

L'autonomie des établissements qui, on le sait, est bien différente de leur indépendance est ainsi en train de devenir un levier politique de destruction de l'ESR public, avec en plus une autonomie réduite à peau de chagrin : un enfant enfermé dans un parc à jouets d'un mètre carré en a davantage...

À cela s'ajoute :

1) la mise en place de la réforme de la formation des enseignant·es et des CPE sans que l'expertise des formateurs et formatrices soit entendue, qui impose notamment des conditions de stage diminuant de fait la formation, avec un décret présenté en CSAMESR le 26 mai alors que le dernier groupe de travail est prévu le 13 juin... ;

2) et la perspective d'une réforme de la première année des études de santé qui semble prendre le même chemin : précipitation, manque de visibilité et non prise en compte de l'expertise des collègues.

Cette politique du chiffre et ce management public coercitif conduisent l'université sur la même voie que l'hôpital public, au détriment des personnels comme des usagers : fermeture de lits ici, de formation et d'équipes ou de laboratoires de recherche là.

En prenant un peu de recul, on voit l'université et ses missions « le développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, [...] la diffusion des connaissances dans leur diversité et [...] l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent » et encore « la lutte contre les discriminations, [...] la réduction des inégalités sociales ou culturelles et [...] la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche » (article L123-2 du code de l'éducation) attaquées de toute part. L'université est accusée de tous les maux : formations pas assez professionnalisantes ou qui ouvrent trop vers la poursuite d'études, recherche qui n'est pas assez porteuse d'innovation ou qui ne répond pas assez aux appels à projets divers... et après avoir été accusée d'islamo-gauchisme, la voici maintenant taxée d'antisémitisme et plus largement de racisme !

Ces attaques touchent le fondement le plus essentiel de l'université, la liberté académique des enseignant-es-chercheur-es. Que reste-t-il de cette liberté quand on impose des sujets de recherche à courte vue et que l'on cesse de financer des thématiques jugées peu intéressantes alors que l'histoire des sciences est pleine d'exemples de recherches qui se sont avérées vitales des décennies après leur mise au jour ? Que l'on impose des UE et leur contenu par le biais de lois ? Dernier avatar, la volonté de constitutionnalisation de cette liberté est un cheval de Troie pour sa restriction : loin de vouloir inscrire dans la constitution le principe fondamental d'indépendance des enseignant-es-chercheur-es et des chercheur-es comme y est inscrit celui des magistrat-es, on veut fixer dans la loi les conditions d'exercice de cette liberté, moyen de pouvoir ensuite la réduire à peau de chagrin comme l'autonomie des établissements.

Le SNESUP-FSU et la FSU portent au contraire l'ambition d'une université qui a :

- les moyens d'accomplir sa mission de formation, sans laisser les étudiant-es en difficulté à la porte ou sur le bord du chemin et qui reste un creuset de mixité sociale et d'émancipation ;
- les moyens d'accomplir sa mission de recherche, fondamentale comme appliquée, sans sujets tabous, avec des lieux de débats pluriels et ouverts qui permettent que les opinions et les connaissances puissent s'exprimer, se confronter, être mises à l'épreuve des sciences que nous produisons.

Une université qui soit collégiale et démocratique, où le pouvoir n'est pas dans les mains de quelques-un-es mais repose sur la participation de toutes et tous à la mesure des possibilités de chacun-e, et qui a pour but « l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent », de tous les individus qui la composent.